

Sénat de Belgique

Annales

JEUDI 9 FÉVRIER 2006 - SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(Suite)

Question orale de Mme Marie-Hélène Crombé-Berton au ministre des Affaires étrangères sur «les élections à Haïti» (n° 3-994)

Mme la présidente. - M. Vincent Van Quickenborne, secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre, répondra.

Mme Marie-Hélène Crombé-Berton (MR). - Quelque 3,5 millions d'Haïtiens étaient appelés à élire un nouveau président et un nouveau parlement à l'occasion des premières élections organisées depuis la chute du régime d'Aristide.

Les élections ont été marquées par des tensions. En outre, les observateurs internationaux ont dénoncé un manque d'organisation. Encadrées par 9.500 militaires et policiers de l'ONU, elles ont quand même coûté 80 millions de dollars à la communauté internationale.

Afin que le deuxième tour des élections se déroule correctement, ne faudrait-il pas aider la Commission électorale à tirer les conclusions du 1^{er} tour sur le plan de l'organisation ? Un scrutin bien organisé et transparent permettrait de dissiper le sentiment d'une solution imposée de l'extérieur.

Quel est le bilan du processus de désarmement ? D'où viennent les armes encore présentes sur le terrain ?

La transition, qui devait assurer la sécurité et préparer des élections crédibles, n'est pas une réussite totale. Quels sont les projets de la communauté internationale pour aider le futur gouvernement haïtien à répondre aux attentes légitimes des citoyens et à bâtir enfin un véritable État démocratique ?

M. Vincent Van Quickenborne, secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre. - Le premier tour des élections en Haïti a été reporté plusieurs fois, notamment pour des raisons pratiques. Selon nombre d'observateurs, il est assez remarquable que le premier tour des élections ait pu se tenir le 7 février. Une telle échéance n'était pas considérée comme crédible par certains.

Les instances impliquées devront tirer des conclusions quant au déroulement de ce premier tour. Le ministre ne manquera pas d'attirer leur attention sur ce point.

Force est de constater que de nombreuses armes circulent encore à Haïti. La situation géographique de l'île et sa situation socioéconomique en font un terrain propice à ce genre de trafic en dépit des efforts de la communauté internationale.

En ce qui concerne la police, la situation est compliquée. L'option de faire reposer l'ordre public à Haïti sur la seule police est délicate. En effet, la police est souvent plus encline à être

à l'écoute des pouvoirs locaux que les corps militarisés, qu'ils appartiennent à la gendarmerie ou à l'armée.

Les forces multinationales ont à faire à des zones de non-droit, comme à Cité-Soleil et dans certains quartiers de Port-au-Prince. Des problèmes linguistiques et, parfois, culturels, contrarient les rapports de la MINUSTAH avec la population locale. Le ministre rappelle que la MINUSTAH a essuyé des pertes durant ces derniers mois. Il ne saurait être question de timidité de la part de la MINUSTAH. Il s'agit d'une situation particulièrement difficile à gérer par des forces de maintien de l'ordre relativement réduites en nombre.

Les priorités de la communauté internationale sont le rétablissement de l'ordre, le renforcement des institutions de l'État de droit, en particulier du système judiciaire, et l'amélioration de la situation socioéconomique, qui ne surviendra qu'à moyen et à long termes.

Mme Marie-Hélène Crombé-Berton (MR). - J'aimerais insister sur le regard que devrait porter la communauté internationale sur ce pays, le plus pauvre du monde et qui se sent souvent oublié. Le continent africain est, certes, important, mais il ne doit pas occulter la situation, parfois désespérée, d'autres pays.